

JARRIE

n°119 Trimestriel • Janvier 2021

MAG

DOSSIER

ENVIRONNEMENT
**GESTION DE LA RÉSERVE,
ÉCLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAL**

P.7 TRAVAUX

Début des travaux de la crèche

INTERVIEW

P.24

Raphaël Guerrero,

Maire de Jarrie

Jarrie

SOMMAIRE

P3 ÉDITO

P4-5 CELA S'EST PASSÉ...

P6-9 TRAVAUX
École du Louvarou

P10-11 URBANISME

DOSSIER ENVIRONNEMENT
P 12-13 Plan de gestion de la réserve,
éclairage public communal

P 14 VIE SCOLAIRE

P 15 INFORMATION
MAIRIE
Cimetières

P 16 ÉTAT CIVIL

P 17 CULTURE
Médiathèque Yvette Virot

P 18-19
VIE ASSOCIATIVE

P 20 TRIBUNE LIBRE

P 20-21
ÉCONOMIE

P 22-23
Infos pratiques et délibérations

P 24 ZOOM
Interview du maire



Temps forts MUNICIPAUX

CONSEILS MUNICIPAUX

LES PROCHAINES
DATES DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 JANVIER, LUNDI 8 MARS,
MARDI 6 AVRIL, 18H30 salle Malraux.

Les conseils municipaux sont ouverts
au public et débutent à 18h30
salle du conseil municipal.

AUTRES RENDEZ-VOUS

GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLE

PERMANENCE ARCHITECTURALE

L'architecte conseil reçoit sur rendez-vous.
Vous pouvez vous inscrire en contactant
la personne responsable à Grenoble-Alpes
Métropole en appelant le **04 56 58 53 62**
ou en envoyant un courriel
à remy.rutigliano@lametro.fr

Les masques distribués en mai

En 2020, la mairie s'est associée
à la commande groupée proposée
par Grenoble-Alpes Métropole pour acheter
des masques à tous les Jarrois(e)s.
Le coût d'achat pour la collectivité s'élève
à 18 214,18 euros et l'État a crédité
la commune d'une aide de 8000 euros.



> PERMANENCES AVOCAT
Centre Communal d'Action
Sociale

Maître Bobant tiendra sa prochaine
permanence les lundis :

- 1^{er} janvier,
- 8 février,
- 8 mars,
- 12 avril,

à L'Entr'acte (17, rue Jules Ferry)
entre 17h30 et 19h sur rendez-vous
au **04 76 68 88 01**.

Il apporte conseil et orientation.

édito



Le Maire,
Raphaël GUERRERO
Vice-Président
aux finances de la Métropole

Chères Jarroises et chers Jarrois,

L'année 2020 se termine d'une façon bien particulière. Le virus est toujours présent, il nous menace d'une troisième vague, dont notre économie et le moral de nos concitoyens souffriraient énormément encore.

Nous avons connu une année terrible, inédite sur le plan sanitaire depuis la grippe espagnole et nous avons dû faire face. Le nous, c'est à la fois l'État, les administrations publiques, les services de santé et les citoyens français. Jamais notre État providence, notre modèle social, n'a autant joué son rôle d'amortisseur et d'accès équitable, sans distinction de moyens comme dans d'autres pays, aux soins pour celles et ceux atteints de la COVID-19.

L'ensemble des services publics qui ont touché de près ou de loin cette crise sont exemplaires: les personnels de santé, de l'Éducation nationale, des services publics essentiels... chacun a pu jouer son rôle et l'a bien joué. Dans notre commune, comme partout ailleurs, nous avons mis en œuvre les décisions de l'État. Les élus et les agents municipaux ont beaucoup œuvré et je les remercie, devant vous. Notre administration a continué à fonctionner, protégeant en priorité celles et ceux dans la difficulté, dans le besoin.

Ce que nous redoutons, pour 2021, c'est une crise économique et sociale où, là encore, les collectivités publiques seront mises à contribution pour soutenir les plus fragiles d'entre nous, pour construire et maintenir cet élan de solidarité que nous avons connu depuis la première vague de mars 2020. J'ai personnellement été touché de voir combien les habitants de notre commune ont été solidaires envers les plus fragiles: les bénévoles du marché de la Papote qui ont cousu des masques avec des fournitures offertes par la mairie, d'autres bénévoles qui sont venus renforcer l'équipe du CCAS pour accompagner nos anciens, encore plus isolés et encore plus en souffrance, pour certains d'entre eux, que d'habitude. Je suis convaincu que cet élan de solidarité perdurera.

2020 a aussi été un temps fort démocratique avec les élections municipales où plus de 82% des votants nous ont fait confiance, permettant à notre équipe d'avoir 25 élus sur les 27 sièges du conseil municipal. Je tiens à saluer les 2 élus de la liste d'opposition qui font partie de notre conseil municipal.

Je formule des vœux pour 2021: de santé économique pour notre pays, d'un mieux vivre ensemble avec toujours plus de solidarité, d'une prise de conscience majeure pour notre environnement... mais surtout, après un printemps où j'espère nous voir traverser cette crise sanitaire, d'une magnifique fête républicaine lors du feu d'artifice du 13 juillet de Bon Repos où nous pourrions enfin nous retrouver et nous côtoyer sans distanciation physique.

Au nom du conseil municipal et des agents municipaux, je vous présente tous mes vœux pour l'an nouveau!

Bien chaleureusement,

ÇA s'est passé...

SUCCÈS DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

Le 4 octobre dernier, le musée de la chimie participait, comme tous les ans, à la Fête de la science. Période Covid oblige, les 4 ateliers ouverts le dimanche au grand public étaient accessibles sur réservation. Durant toute la semaine qui a suivi, les équipes du musée ont accueilli des classes de la primaire au lycée. Malgré tout, 100 % des places disponibles ont été réservées le dimanche et 75 % pour les scolaires, le musée ayant été obligé de refuser des écoles qui souhaitaient venir sur des créneaux déjà pris. Les ateliers proposés aux scolaires, adaptés selon l'âge des participants, traitaient de la question de la lumière et de la couleur de façon pratique (création de toupies, extraction des couleurs) ou plus scientifiques comme la bioluminescence.

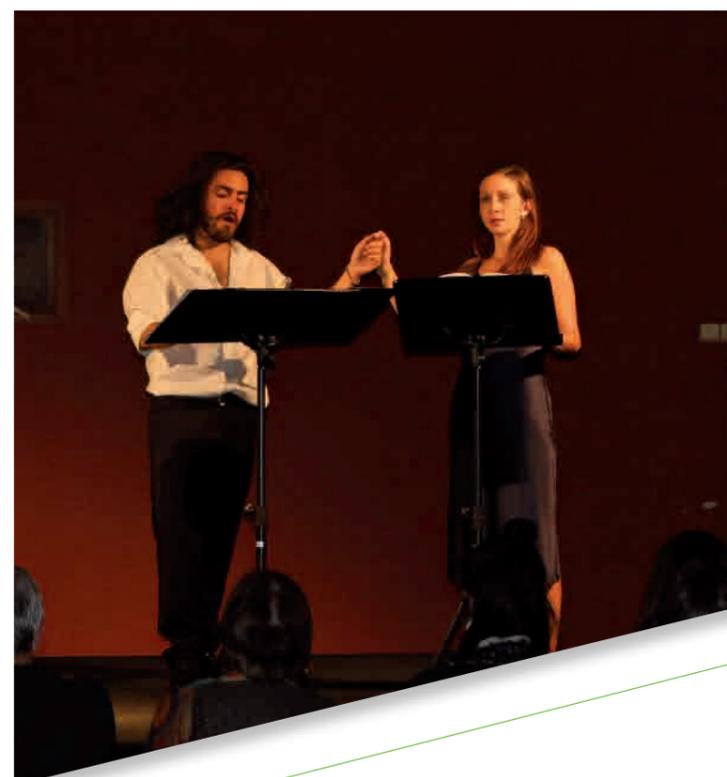


SPECTACLE POÉTIQUE À LA MÉDIATHÈQUE YVETTE VIROT

Fin septembre, la médiathèque Yvette Virot accueillait le spectacle « Pièce à Vivre » mêlant danse, projections, lectures et enregistrements de Sylvie Guillermin. Malgré les restrictions liées à la COVID-19, limitant le nombre de spectateurs à 17 personnes, le spectacle affichait complet et a fait le bonheur des Jarrois(e)s présent(e)s.

INAUGURATION DE LA CLOCHE INSTALLÉE AU CHARBONNAUX

Le 17 octobre dernier en présence du maire, Raphaël Guerrero, d'élus et des paroissiens, le père Goudot a béni la nouvelle cloche se trouvant dans le clocher de l'église des Charbonnaux. Il s'agit en fait de celle qui se trouvait dans l'ancienne église de Basse-Jarrie devenue l'espace culturel Paul Bernard. Après restauration, elle a pris place parmi les trois autres cloches de l'église des Charbonnaux.



LA FABRIQUE OPÉRA FAIT ÉTAPE À JARRIE POUR INITIER À L'ART LYRIQUE

Le 16 octobre dernier, espace culturel Paul Bernard, une cinquantaine de personnes a pu s'initier à l'opéra grâce à deux jeunes chanteurs lyriques, un pianiste et un maître de cérémonie. Les artistes ont proposé au public une sélection de « Roméo et Juliette », « West Side Story » ou encore des morceaux choisis dans les œuvres du compositeur Sergueï Prokofiev. En duo ou en solo avec le maître de cérémonie qui entre deux airs donnait des explications. L'Apéropera est un spectacle proposé dans le cadre de la programmation culturelle de Grenoble-Alpes Métropole.

RENCONTRE ENTRE LES RIVERAINS ET LES INDUSTRIELS DE LA PLATEFORME

Une réunion publique devait se tenir à l'automne avec les riverains et les industriels de la plateforme pour évoquer le bruit des usines (Arkema, Air liquide, Framatome et RSA Le Rubis). Malheureusement, le renforcement des contraintes liées à la COVID-19 a obligé la mairie et les industriels à réfléchir à un autre format de réunion. Ils ont donc proposé aux riverains les plus impliqués des quartiers de Basse-Jarrie et des Charbonnaux de venir dans les locaux d'Arkema pour évoquer ensemble ces points. Les industriels ont écouté les riverains et les responsables des différentes entreprises de la plateforme ont évoqué les zones de bruit qu'ils avaient recensées et les travaux envisagés pour en réduire les nuisances. Le maire qui participait à la réunion a proposé que ce type de rencontre ait lieu tous les ans.



TRAVAUX MÉTROPOLITAINS

■ PASSERELLE QUARTIER DES CHABERTS



La passerelle en bois reliant l'ensemble immobilier du Pré de Murinais et la rue de la Pierre du Perron était dégradée. Grenoble-Alpes Métropole, responsable de la gestion et de l'entretien des ponts pour les communes de la métropole a décidé de la démonter pour la remplacer par une passerelle métallique. Ces travaux, réalisés à la demande de la mairie, ont eu lieu durant les vacances de Toussaint pour limiter la gêne pour les riverains. En effet, de nombreux enfants empruntent la passerelle pour se rendre à l'école.



LE POINT SUR LES TRAVAUX POUR LE LOCAL DE L'ACCA

Un petit bâtiment doit être construit au bout du parking à l'arrière de la caserne des pompiers et servira à l'ACCA (cf. article Jarrie Mag 117 p11). La consultation pour trouver les entreprises qui réaliseront les travaux a été lancée en début d'année. Durant le chantier, l'essentiel du parking et l'accès aux bacs de tri resteront ouverts; seules quelques places de parking devraient être inaccessibles.

En bref

> VISITE DANS LES ÉCOLES

Jean-Michel Parrot, adjoint en charge des travaux et le directeur des services techniques, Christophe Arthaud avec des agents du service ont organisé des visites sur site dans toutes les écoles de Jarrie au mois de décembre. Ils ont pu ainsi dresser le bilan des réparations à réaliser. Ils ont aussi rencontré les enseignant(e)s, afin de connaître leurs demandes en matière de travaux. Suite à ces visites un planning des travaux prioritaires a été établi. Il sera mis en œuvre durant les différentes vacances scolaires pour ne pas gêner les équipes pédagogiques et les enfants.

> ACHATS DE NOUVEAUX VÉHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques ont remplacé deux véhicules. Le premier est le camion de déneigement. Ancien et ne pouvant pas servir à d'autres missions, il a été remplacé par un véhicule plus léger et plus polyvalent. Comme ce véhicule est plus récent, son coût d'entretien devrait être moins élevé que le camion précédent. Les services se sont aussi séparés d'un tractopelle pour un véhicule disposant d'un bras articulé. Plus maniable il sera très utile, entre autres, dans le parc du Clos Jouvin. Ces deux véhicules devraient permettre de faire des économies sur le budget de fonctionnement.



> LE PONT D'ACCÈS ENSEMBLES IMMOBILIERS GRAND-CHAMP ET MURINAIS

Le pont d'accès aux ensembles immobiliers Grand-Champ et Pré du Murinais est un ouvrage d'art sous compétence métropolitaine. Suite aux travaux de construction de l'ensemble immobilier Grand-Champ, Grenoble-Alpes Métropole, responsable des ouvrages d'art pour les communes de la Métropole a demandé à Sinfimmo de réaliser des travaux pour réparer les dégradations causées par le passage des engins sur le pont. Parallèlement, les services de Grenoble-Alpes Métropole ont engagé un budget pour réaliser une étude sur ce pont, afin d'estimer si des réparations voire son remplacement sont nécessaires.

LE CHANTIER DU LOUVAROU RENTRE DANS SA DERNIÈRE PHASE

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, LE PLANNING DU CHANTIER DU LOUVAROU SE DÉROULE COMME PRÉVU. À LA FIN DE L'AUTOMNE, LE GROS ŒUVRE ÉTAIT ACHÉVÉ ET LA COUVERTURE FINIE.

Durant trois semaines, les ouvriers spécialisés se sont concentrés sur la pose des fenêtres et des portes. à la mi-décembre le bâtiment, comme prévu, est dit «hors d'eau, hors d'air». Le chantier à l'intérieur du bâtiment avait

déjà débuté avant la pose des huisseries, avec le démarrage de l'installation de l'électricité, de la plomberie, de la ventilation



et du traitement de l'air, et des cloisons. Au mois de janvier le chantier rentrera dans sa phase de finitions: faïence, sols, peinture. Si aucun aléa ne vient modifier le planning, le chantier devrait s'achever au milieu de l'hiver pour permettre aux équipes de la mairie de le réceptionner et lever l'ensemble des réserves au printemps. Après il faudra tester toutes les installations et faire passer les services responsables de l'inspection des bâtiments recevant du public. Le maire pourra ensuite prendre un arrêté d'ouverture.

DÉBUT DE CHANTIER POUR LA NOUVELLE CRÈCHE DE LA RIBAMBELLE

Quartier des Chaberts en contre-bas de l'école et de la cantine, un nouveau chantier vient de débuter : le nouveau bâtiment qui accueillera la crèche de La Ribambelle.

Le projet est porté par le SICCE (Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance) en partenariat avec les services techniques de la mairie de Jarrie. En novembre, les premiers travaux de



À NOTER

Le chemin piéton qui permet de relier la route de l'Hormet et l'école des Chaberts a été fermé pour des raisons de sécurité. Il passe trop près du chantier. Il restera interdit d'accès durant tout le chantier de construction. Pour sécuriser le cheminement des piétons qui empruntent désormais la rue de la Pierre du Perron, un marquage au sol a été peint pour matérialiser un espace piéton dans la zone la plus étroite de la rue avant d'arriver à l'école.

terrassément ont eu lieu. Les fondations ont été coulées et les premières élévations ont vu le jour. Normalement si le planning est respecté, dès le mois de janvier, la charpente devrait être installée. Le bâtiment sera hors d'eau hors d'air au printemps.



FIN DES TRAVAUX POUR LA MAIRIE ET LE MUSÉE DE LA CHIMIE

LE CHANTIER POUR RENFORCER L'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE S'EST ACHEVÉ ET LES ÉQUIPES ONT RÉINTÉGRÉ LEURS BUREAUX.



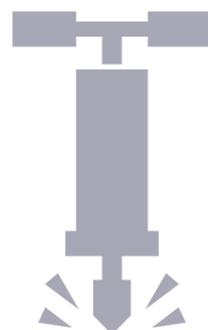
Des travaux complémentaires ont été réalisés, comme la réparation de la trappe de désenfumage. Une réflexion est, par ailleurs, menée pour remplacer les films de protection de la verrière par des films qui reflètent les UV, mais qui ne bloquent pas la lumière. L'ensemble des néons qui éclairaient encore certains bureaux ont été remplacés par des Led. D'autres travaux ont été réalisés pour améliorer l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite. La rampe à l'intérieur de la mairie est désormais continue, afin de permettre aux personnes de monter les escaliers en ayant toujours un point d'appui. Le WC du rez-de-chaussée de la mairie et celui du



musée ont été modifiés pour être conformes aux dernières réglementations. Enfin la banque d'accueil du musée a été transformée, afin d'avoir une partie abaissée accessible aux personnes en fauteuil roulant.

MAIS AUSSI FIN DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA RUE DE LA PIERRE DU PERRON

Au mois de novembre/décembre, les travaux de bordure et de rétrécissement ont été réalisés rue de la Pierre du Perron. Au mois de décembre, Grenoble-Alpes Métropole responsable des voiries pour les communes de la Métropole a fait réaliser la pose de l'enrobé sur tout le tracé.



Un marquage au sol provisoire a été réalisé pour la mise en sécurité des déplacements. Le marquage définitif sera peint en mars lorsque les températures seront plus propices à ce type de travaux. Les élus Jarrois en présence des techniciens métropolitains avaient soumis l'ensemble de ces aménagements aux habitant(e)s du quartier qui étaient venus à la réunion de terrain et à la réunion publique qui a suivi en septembre. Les personnes présentes ont approuvé les propositions et en ont suggéré certaines qui ont été intégrées dans le plan d'aménagement.



LES EAUX PLUVIALES : DES TRAVAUX RÉALISÉS RUE DE LA PIERRE DU PERRON



EN PARALLÈLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX RÉALISÉS RUE DE LA PIERRE DU PERRON, GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ A AUSSI RÉALISÉ CET AUTOMNE DES AMÉNAGEMENTS SUR LE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE.

En effet, avec deux ruisseaux qui traversent le quartier des Chaberts et deux inondations en 2019, la question du traitement des eaux de surface devait être impérativement traitée. Concernant le Saint-Didier, une nouvelle buse en PVC et d'un diamètre supérieur à la précédente conduite a été installée pour faciliter l'écoulement des eaux. Par ailleurs dans le secteur de l'école, les grilles d'eau pluviale ont été changées pour faciliter l'évacuation des eaux de surface. Plus bas, et en lien avec le ruisseau du Maléga, un caniveau prolongé par un tuyau en PVC de 300 millimètres permettra d'aller rejeter le trop-plein d'eau qui pourrait s'écouler sur la route vers le ruisseau.



MAIS AUSSI DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA MAIRIE

Une source se trouvant de l'autre côté de la route, en face du jardin potager de l'école des Chaberts, écoule souvent son trop-plein d'eau dans le caniveau. Par ailleurs, la source qui alimentait le bassin de la place du 11 Novembre 1918 a été perdue avec le temps et les mouvements de terrain. Profitant des travaux de la rue de la Pierre du Perron, des travaux ont été réalisés pour canaliser ce trop-plein, afin de réalimenter le bassin qui devrait être mis en eau avant ce printemps.

De plus, en accord avec les enseignantes, il a été décidé d'utiliser une partie du jardin pour y créer une noue de drainage qui sera alimentée par les eaux de cette source. Le reste du jardin restant à l'usage de l'école pour y faire pousser des plantes. Le trop-plein de la source s'écoulera ensuite dans le busage du ruisseau. Cette installation permettra de réduire les eaux de ruissellement sur la route et permettra aussi de créer une zone humide favorable à la biodiversité et pourra servir comme espace pédagogique pour les enfants de l'école des Chaberts.



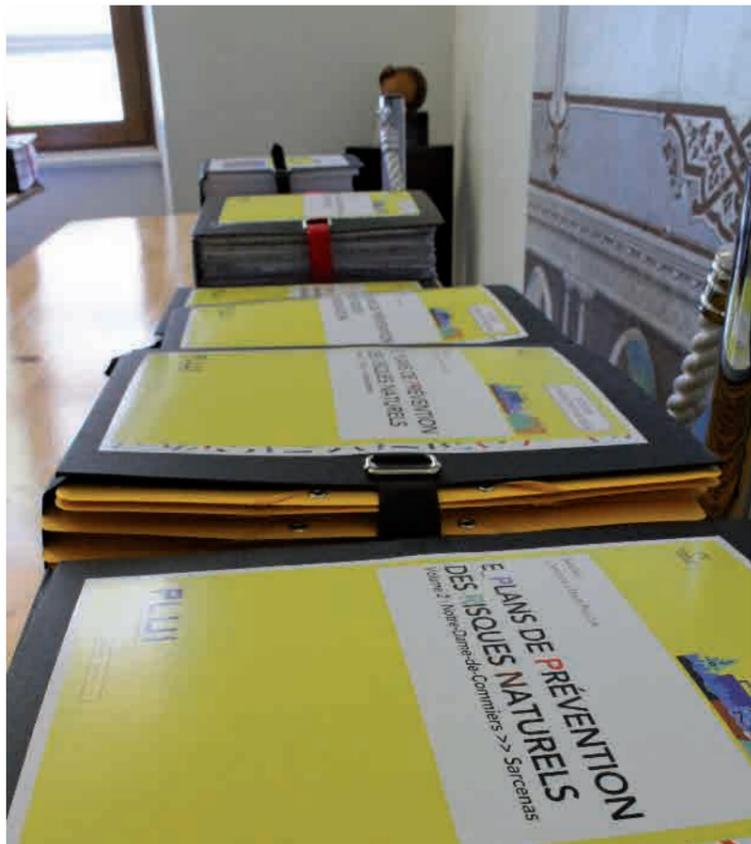
Sécurité incendie : test des poteaux incendie

GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLÉ AYANT LA RESPONSABILITÉ DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, NOTRE INTERCOMMUNALITÉ EST AUSSI RESPONSABLE DE TOUS LES POTEAUX INCENDIE SE TROUVANT LE LONG DES VOIRIES.

Par contre, elle n'est pas responsable des poteaux se trouvant dans des espaces privés (les lotissements par exemple) ou communaux comme les parcs. Jarrie dispose de 16 poteaux ne se trouvant pas dans l'aire de compétence métropolitaine et 5 autres à proximité de bâtiments communaux éloignés de toute voirie intercommunale comme celui permettant la protection de la médiathèque. En novembre dernier la mairie a mandaté une entreprise spécialisée qui a réalisé des tests de pression et de débit sur les 21 poteaux incendie se trouvant sous la responsabilité communale. L'objectif est bien évidemment de s'assurer que le maillage est efficace pour permettre aux pompiers de disposer des moyens nécessaires pour lutter partout dans la commune contre un incendie.



MODIFICATION DU PLUI



Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à faire une procédure de modification par an. Les élus de Jarrie et le service urbanisme sont en train de travailler sur une liste de points qu'ils leur semblent utiles de faire évoluer au sein du PLUI*. Les services métropolitains vont étudier les propositions de l'ensemble des 49 communes et proposeront aux élus métropolitains de retenir celles qui leur semblent les plus pertinentes à partir du mois d'avril 2021, pour une mise en pratique dans les textes en 2022. Bien évidemment il n'est pas question de détricoter le règlement, mais de définir des points à améliorer et dont la modification n'engendre pas une évolution trop importante remettant en cause l'équilibre général du PLUI et de changements majeurs pour Jarrie.



*Actuellement, cette liste n'étant pas encore arrêtée, elle sera publiée dans le prochain numéro du journal qui sortira en avril 2021.

EN BREF

LE CLOS MOURET

Lors du conseil municipal du 12 octobre, les élus ont voté une délibération accordant la cession du lot social au sein du lotissement Le Clos Mouret à la Société Dauphinoise pour l'Habitat ou SDH. Désormais cette dernière travaille à la préparation d'un permis de construire permettant la création de trois logements sociaux.

MISE EN CONFORMITÉ DES COMMERCES ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Grenoble-Alpes Métropole mène une mission auprès des commerçants, artisans et professions libérales se trouvant dans le périmètre de risque du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plateforme industrielle jarroise. L'objectif est de les accompagner afin qu'ils fassent les éventuels travaux nécessaires permettant de protéger leurs clients si un accident industriel survenait.

Contact : pierre-yves.benigna@grenoblealpesmetropole.fr



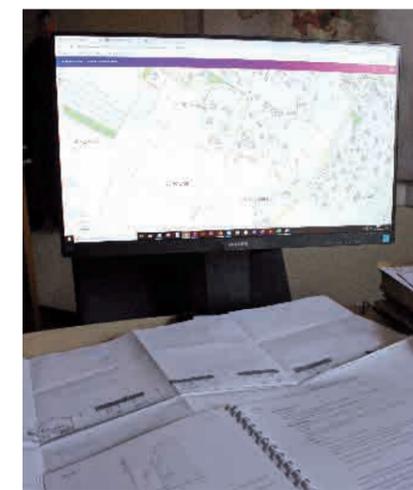
CONSTRUCTION MONTÉE DES CLARES

Le chantier de construction des nouveaux logements d'Alpes Isère Habitat, neuf appartements en tout, a débuté au début du mois d'octobre. La construction est réalisée à l'emplacement de l'ancien parking du Centre Socioculturel André Malraux. Ce dernier a été remplacé par un nouveau parking situé plus bas dans la rue.



En effet, les dépôts de permis de construire sont nombreux et le service urbanisme composé d'un agent et demi-équivalent temps plein ne pouvait assurer toutes ces missions. La société retenue, dénommée URBADS, est spécialisée dans l'instruction des permis de construire. Un premier contrat de trois mois a été signé à la mi-mars, puis un second qui s'est achevé au 31 décembre 2020. «*Nous sommes pleinement satisfaits de cette nouvelle organisation. C'est pourquoi nous avons à la fin de l'année 2020 publié un appel d'offres, afin de trouver une société offrant ce type de prestations pour une durée, cette fois, de trois ans*» explique Michel Doffagne, adjoint en charge de

l'urbanisme. En effet, cette nouvelle organisation est souple, réactive et moins onéreuse. Dans le cadre de ce contrat la répartition des tâches est définie précisément : à la mairie l'accueil du public, le dépôt des dossiers ; à la société prestataire, l'instruction et la rédaction des documents officiels. Le service urbanisme contrôle le travail réalisé avant de soumettre le permis de construire à la signature du maire. C'est grâce à une plateforme informatique partagée où sont stockés tous les dossiers que le service de la mairie et l'entreprise prestataire peuvent partager les informations. C'est la société URBADS qui a été retenue suite à la commission d'appel.



UN NOUVEAU TANDEM POUR L'INSTRUCTION DE VOS PERMIS DE CONSTRUIRE : LA MAIRIE ET UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

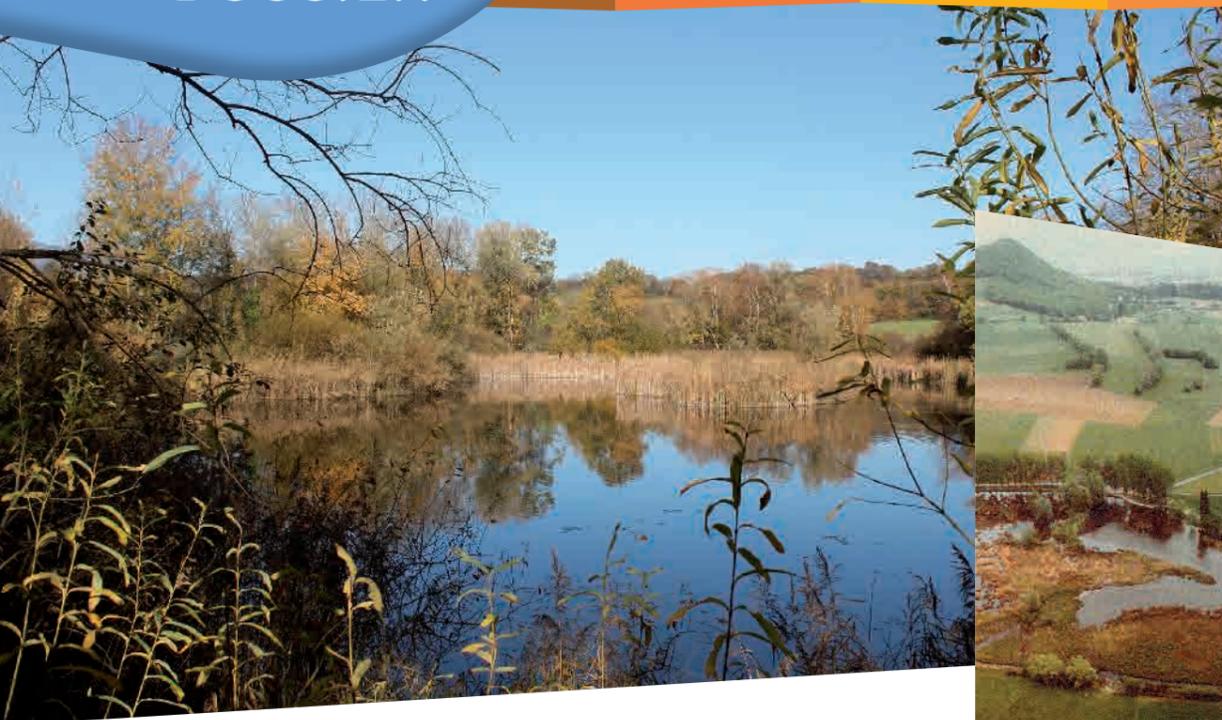
LA MAIRE DE JARRIE NE DISPOSE PLUS D'AGENT INSTRUCTEUR DEPUIS NOVEMBRE 2019, SUITE AU DÉPART DE CE DERNIER. MALGRÉ SON SOUHAIT D'EMBAUCHER LA MAIRIE N'A PAS TROUVÉ DE PERSONNE DISPOSANT DE CETTE COMPÉTENCE TRÈS SPÉCIFIQUE. LES ÉLUS À LA MI-MARS SE SONT DONC Tournés vers une autre solution : FAIRE APPEL À UN CABINET PRIVÉ.

APRÈS UNE ANNÉE, LE MARCHÉ DE LA PAPOTE ÉVOLUE

EN SEPTEMBRE DERNIER, LE MARCHÉ DE LA PAPOTE SOUFFLAIT SA PREMIÈRE BOUGIE.

Créé à l'initiative de Claire Alglave, ancienne présidente du Centre Socioculturel André Malraux, il est animé par un groupe de bénévoles dynamiques. Un règlement approuvé en conseil municipal régit ce marché qui occupe l'espace public. Les élus ont souhaité le faire évoluer il y a peu, tout d'abord en proposant deux nouvelles places sur le marché, puis en enrichissant la grille tarifaire. Les producteurs avaient le choix jusqu'à présent de payer un emplacement à l'année ou un emplacement pour une installation ponctuelle. Désormais la grille tarifaire propose aussi un tarif pour une installation une fois par mois sur le marché, tous les deux mois mais aussi une, deux ou trois fois dans le mois. Un dernier tarif est proposé un jeudi sur deux.





UN FIL CONDUCTEUR DES ACTIONS POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES DE LA RÉSERVE NATURELLE

La municipalité, lorsque Roger Bayle était maire en 1984 a décidé de protéger l'étang de Jarrie en créant une réserve naturelle volontaire avant de devenir une réserve régionale en 2005, la première de Rhône-Alpes.

C'est dire que la protection de l'environnement et surtout de cette zone humide est dans l'ADN de la commune depuis longtemps. Faut de disposer des compétences internes dans ce domaine, en 2018, les élus ont confié la gestion de la réserve au SIGREDA* dont une partie des compétences a été transférée à Grenoble-Alpes Métropole. La gestion de l'étang de Jarrie implique donc trois collectivités : la région, la métropole et la mairie qui reste propriétaire des lieux.

Le 13 octobre dernier, les partenaires se sont réunis avec les associations environnementales pour prendre connaissance du nouveau plan de gestion 2020/30. Ce dernier décrit les différentes actions qui vont être menées du point de vue des travaux d'entretien et des études scientifiques. Il a été approuvé par le comité scientifique de la région Auvergne-Rhône-Alpes en novembre dernier et doit encore être voté par les élus régionaux au début de l'année 2021.

«S'il est approuvé en janvier prochain, le nouveau plan de gestion a pour ambition de remettre "en eau" l'étang. Aujourd'hui il est envahi par des îles sur lesquelles ont prospéré des arbres. Si on compare avec les années 80, à l'époque la vue n'était bloquée par aucune végétation. L'étang se referme et va disparaître si nous n'intervenons pas» explique Jean-

*SIGREDA : Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval. Ce transfert a eu lieu dans le cadre de la nouvelle loi dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui donnait les compétences dans ce domaine aux intercommunalités. Le choix du SIGREDA se justifiait par le fait qu'il assumait déjà la gestion de la réserve des Îles du Drac qui est complémentaire en matière de migration des oiseaux avec celle de Jarrie.

ET POUR ALLER PLUS LOIN

→ LORS DES DERNIÈRES ÉTUDES SCIENTIFIQUES MENÉES DANS LA RÉSERVE, ON A DÉCOUVERT UN TOUT PETIT ESCARGOT LE VERTIGO DE DES MOULINS OU VERTIGO MOULINSIANA. IL VIT DANS LES ESPACES HUMIDES PERMANENTS COMME LES MARAIS, LES PRAIRIES INONDÉES. TOUT PETIT, DE 2,2 À 2,7 MILLIMÈTRES, CE PETIT ANIMAL POSSÈDE À L'ÂGE ADULTE QUATRE DENTS!

Pierre Aubertel, conseiller municipal. Les travaux prévus par le nouveau plan de gestion ont pour vocation d'araser une partie des îles qui ont été créées au fil des ans pour que les parties en eau soient plus importantes. Les travaux seront réalisés en plusieurs fois pour des raisons budgétaires, mais aussi parce qu'il est très compliqué de trouver un endroit pour entreposer les terres extraites. «Le plan de gestion comporte aussi un volet scientifique. Les études vont se poursuivre pour approfondir la connaissance de la faune, comme les tritons ou les libellules et la flore. La réserve est un écosystème complexe qui doit être protégé pour permettre à la faune d'y trouver refuge, comme les oiseaux migrateurs qui y font étape. Il faut aussi protéger la flore caractéristique des zones humides» conclut Jean-Pierre Aubertel.

ON VOUS ÉCLAIRE SUR LE NOUVEAU MARCHÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La question de l'éclairage public est un sujet complexe. Légalement Grenoble-Alpes Métropole devait prendre la compétence de l'éclairage public en 2020. Finalement, cette date est repoussée à 2022.

Dans l'intervalle, Grenoble-Alpes Métropole a créé un service commun de l'éclairage public accessible aux communes de la métropole sur la base du volontariat. Cette structure doit accompagner les communes dans la gestion de leur éclairage public ainsi que dans cette phase transitoire. La commune de Jarrie a intégré le dispositif puisqu'entre-temps, le marché communal de l'éclairage public arrivait à son terme. C'est la société GreenAlp, filiale de GEG (Gaz Électricité de Grenoble) qui est le prestataire de la Métro pour ce service commun. Les actions de GreenAlp ne se résument pas à l'entretien des candélabres.

«Un diagnostic de nos équipements a été réalisé.

À NOTER

Les élus de Grenoble-Alpes Métropole ont approuvé le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière en février dernier. Ce schéma ambitionne de réduire de 60% la consommation énergétique des candélabres de l'agglomération d'ici 2030, mais aussi de réduire la pollution lumineuse nocturne en optimisant l'éclairage public.

Le coût de la facture d'électricité annuelle pour l'éclairage public communal s'élève à 53 930 € TTC.



QU'EST-CE QU'UN PAI, OU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ ?

LES PARENTS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS CONNAISSENT TRÈS BIEN CET ACRONYME : PAI OU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ.

Le nombre d'enfants atteints d'allergie(s) alimentaire(s) ou de pathologie(s) respiratoire(s) a fortement augmenté ces dernières années. Leurs parents sont contraints de demander un PAI qui permet aux encadrants au sein de l'école, à la cantine ou encore dans le cadre des activités périscolaires de donner les médicaments nécessaires pour arrêter une crise d'asthme par exemple.

Pour demander un PAI, tout débute avec le médecin traitant de l'enfant. Les parents munis du courrier du praticien doivent prendre contact avec le directeur/trice de l'école où leur enfant est scolarisé. «Le chef d'établissement organise une réunion à laquelle sont conviés toutes les personnes qui prennent en charge l'enfant lors de sa journée à l'école, au périscolaire et à la cantine ainsi que des représentants de la mairie. Le médecin scolaire est présent à cette réunion et établit le PAI. Le but de cette rencontre est de permettre au professionnel de santé de répondre aux interrogations des agents qui encadrent l'enfant et d'expliquer le pro-

«*protocole de soin*» explique Mario Catena, adjoint en charge des affaires scolaires. Une fois rédigé par le médecin scolaire, un exemplaire du PAI est laissé dans chaque lieu où l'enfant se rend. Il permet de suivre le protocole en cas de crise d'asthme par exemple. Entre-temps, les parents auront fourni les médicaments nécessaires. Dans le cas d'une allergie alimentaire, l'enfant ira à la cantine avec son propre repas confectionné à la maison, afin de ne prendre aucun risque. Néanmoins il sera inscrit à la cantine et ses parents devront signaler toute absence. Le PAI est renouvelé à chaque rentrée scolaire.



À NOTER

→ CES DERNIÈRES ANNÉES DANS LES ÉCOLES DE JARRIE, ENTRE 15 ET 20 ENFANTS SONT ACCUEILLIS ET DISPOSENT D'UNE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE D'UN PAI.

→ LA MAIRE A ORGANISÉ AVEC L'AIDE DU MÉDECIN SCOLAIRE UNE FORMATION À L'ATTENTION DES AGENTS DE LA COMMUNE EN CHARGE DES ENFANTS POUR LES FORMER À CERTAINES PRISES EN CHARGE PARTICULIÈRES.

OUVERTURE D'UNE TROISIÈME CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE VICTOR PIGNAT

À LA RENTRÉE SCOLAIRE L'ÉCOLE VICTOR PIGNAT COMPTAIT DEUX CLASSES AVEC PLUS DE TRENTE ENFANTS DANS CHACUNE D'ELLES. SUITE AU PASSAGE DE L'INSPECTRICE LE JOUR DE LA RENTRÉE, LE RECTORAT A DÉCIDÉ D'OUVRIR UNE TROISIÈME CLASSE POUR ALLÉGER LES EFFECTIFS.



Depuis le mois de septembre, les enfants sont répartis entre une classe de petite, moyenne et grande sections de mater-

nelle comptant respectivement 20, 21 et 23 élèves. Ainsi les enfants peuvent être accueillis dans des conditions optimales et les enseignantes travailler de façon sereine. Madame Céline Le Bono nouvellement nommée enseigne aux élèves de grande section. La mairie a de son côté décidé de maintenir les cinq ATSEM* qui viennent aider les 6 enseignantes dans leur quotidien.

*ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

PROCÉDURE DE REPRISES DES CONCESSIONS LAISSÉES À L'ABANDON

LA COMMUNE DE JARRIE EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DES ESPACES COMMUNS DANS LES DEUX CIMETIÈRES DES CHARBONNAUX ET DE HAUTE-JARRIE.

Pendant longtemps, la norme était de proposer des concessions à titre perpétuel ou centenaire. Malheureusement, nombre de ces sépultures sont aujourd'hui à l'abandon, faute de concessionnaires pour les entretenir. C'est la raison pour laquelle, le service responsable des cimetières a recensé les concessions centenaires et perpétuelles délaissées pour éventuellement les reprendre : c'est-à-dire nettoyer les emplacements en enlevant les pierres tombales et en transférant les défunts dans le carré commun. Dans un premier temps les agents municipaux vont rechercher les membres de la famille qui sont responsables de la prise en charge de la concession. Cette recherche se déroule sur trois années pour permettre à la

famille de se manifester. Après cette date, la mairie reprendra la concession tout en suivant une procédure administrative stricte. Ces concessions pourront ensuite être proposées de nouveau aux Jarrois(e)s.

TARIFS DES CONCESSIONS

- Concession pour une durée de 15 ans → 125 euros
- Concession pour une durée de 30 ans → 250 euros
- Case dans le columbarium pour une durée de 15 ans → 250 euros
- Case dans le columbarium pour une durée de 30 ans → 4000 euros



À NOTER

Désormais les concessions sont à titre temporaire soit 15 ans, soit 30 ans.

Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants

La violence à l'encontre des femmes et des enfants est un fléau contre lequel il faut lutter collectivement. Une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint.



A priori, les deux confinements de l'année 2020 ont amplifié le phénomène partout en France, mais aussi en Isère. Il est donc important de rappeler tous les outils mis en place pour permettre aux femmes, aux enfants, ou aux proches de signaler ces actes de violence avant qu'il ne soit trop tard.

POUR TOUT LE MONDE :

► En cas de danger immédiat : **17** pour appeler la police et/ou le **15** pour appeler le Samu.

LES SERVICES POUR LES ENFANTS :

► Enfance en danger : **119** pour les enfants victimes de violences ou les personnes souhaitant dénoncer un cas de maltraitance.

LES SERVICES D'AIDES AUX FEMMES :

► **Violences Femmes Infos - 39 19** : numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

► Pour faire un signalement : **114** pour envoyer un SMS.

► **arretonslesviolences.gouv.fr** : pour prendre des conseils ou pour être orienté vers des structures spécialisées.

► L'application : **app-Elles** qui permet d'alerter, de contacter des proches, les services d'urgence, les associations et toutes les autres ressources proches de chez vous.

► Le site internet **service-public.fr/cmi** : pour faire un signalement et bénéficier d'un hébergement d'urgence.

UN NOUVEL ARRÊT DE BUS SCOLAIRE

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, un nouvel arrêt de bus scolaire dessert le hameau de La Combe sur la route de Bon Repos.

Cette ouverture fait suite à la demande d'un parent d'élèves au SMMAG (ex. SMTIC). Le syndicat gérant les transports en commun a tenu compte de cette requête, soutenue par la commune, dont les arguments étaient pertinents.

GROS PLAN SUR LE PLUS BEAU JOUR DE VOTRE VIE

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT CIVIL EST COMMUNALE DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. UNE MAJORITÉ DE COUPLES EN FRANCE SE DIT OUI. MAIS QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT DE SE MARIER ?

Première étape, venir en mairie pour retirer auprès du service État civil un dossier. Derrière ce mot ne se cache pas une jungle administrative, mais quelques formalités très simples à remplir. Néanmoins tant qu'il n'est pas complet impossible de passer à la deuxième étape : l'entretien prénuptial. Ce dernier est réalisé par un officier d'État civil. À la mairie seuls le maire, les adjoint(e)s ou la responsable du service de l'État civil sont assermentés. L'objectif est de s'assurer

que les futur(e)s époux/ses ne fassent pas un mariage de complaisance. Mais dans la plupart des cas, il s'agit surtout de faire connaissance et le point sur la cérémonie. Cet entretien est obligatoire et permet de publier les bans. Et oui pour éviter les mariages forcés ou contraints, le mariage est public. Les bans permettent à toute personne qui souhaite s'opposer à une union de se signaler auprès de l'officier d'État civil. C'est aussi pour cette raison que les portes de la salle des mariages restent ouvertes durant la cérémonie. Héritage révolutionnaire.



Et point de mariage en dehors de la maison commune, c'est-à-dire la mairie. On oublie les parcs et autres lieux insolites, en France le mariage ne peut se faire qu'à l'intérieur d'une mairie. La raison en est simple, les officiers d'État civil n'ont pas le droit d'en faire sortir les registres. Mais les jeunes marié(e)s peuvent convoler tous les jours de la semaine, sauf le dimanche et les jours fériés comme le Code civil le précise. Le mariage doit se faire en présence de témoins : 2 minimum soit un par époux/se et jusqu'à 4 maximum.

Et pour le jour J, les marié(e)s et leurs invités peuvent profiter du parc pour faire des photos. Un protocole récemment mis en place rappelle aussi qu'il faut être ponctuel entre autres.



À NOTER

→ À JARRIE, IL EST CÉLÉBRÉ SELON LES ANNÉES ENTRE 20 ET 30 MARIAGES. DÉSORMAIS CES DERNIERS SONT CÉLÉBRÉS TOUTE L'ANNÉE ET NE SE CONCENTRENT PLUS QUE SUR LES MOIS DE JUIN À SEPTEMBRE.

Et pour la petite histoire

LE CODE CIVIL PRÉCISE AUSSI QUE LE MARIAGE DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉ ENTRE L'HEURE LÉGALE DU LEVER ET DU COUCHER DU SOLEIL AFIN DE S'ASSURER À UNE ÉPOQUE OÙ L'ÉLECTRICITÉ N'EXISTAIT PAS QUE L'ON PUISSE RECONNAÎTRE SON/ SA ÉPOUX/SE. LA RÈGLE EST TOUJOURS EN VIGUEUR !

COMMENT S'EST RÉORGANISÉE LA MÉDIATHÈQUE POUR ASSURER L'ACCUEIL DU PUBLIC ?

DEPUIS L'ARRIVÉE DE LA COVID-19 DANS NOS VIES, IL A FALLU MODIFIER LES MODES D'ACCUEIL DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC. C'EST TOUT PARTICULIÈREMENT LE CAS DE LA MÉDIATHÈQUE OÙ TOUT A ÉTÉ REPENSÉ PAR LES ÉQUIPES, DU PRÊT DES LIVRES, EN PASSANT PAR L'ACCUEIL DES CLASSES. LE TOUT POUR PERMETTRE AUX LECTEURS/TRICES DE CONTINUER À ÊTRE ACCUEILLIS EN TOUTE SÉCURITÉ.

Le prêt des ouvrages est le cœur de métier des bibliothécaires qui n'ont eu de cesse de suivre les recommandations du ministère de la Culture et de la Fédération des bibliothécaires. Le protocole sanitaire, très strict au début, avec 10 jours de mise à l'écart des documents prêtés et désinfection des couvertures, s'est allégé au fil du temps. « Depuis nous mettons de côté tous les ouvrages empruntés durant un jour et nous désinfectons toujours les couvertures » confirme Estelle Mondin. Malgré tout, jusqu'en octobre, il était impossible de profiter du lieu avec un bon livre pour des raisons sanitaires. D'ailleurs tous les fauteuils ont été remis au premier étage.



Depuis septembre, l'équipe de la médiathèque a souhaité reprendre l'accueil de groupes. Mais là encore en établissant des règles sanitaires strictes. « Nous avons programmé les clubs lecteurs pour adolescents et pour adultes mais nous avons changé les horaires en les proposant en dehors des horaires d'ouverture au public pour 9 lecteurs maximum » confirme la directrice. Les bibliothécaires avaient repris les prémices d'une programmation en organisant des manifestations culturelles au sein de la médiathèque. « À chaque fois nous avons limité l'accueil du public à 17 personnes maximum qui est la jauge d'accueil du public pour notre équipement. Il nous semblait important de poursuivre une programmation même allégée dans le but de soutenir les artistes, mais aussi pour permettre à notre public de s'évader un peu en cette période si particulière » conclut Estelle Mondin. Idem pour les accueils de classe qui ont été réduits en nombre pour toute l'année 2020/21, afin de ne pas trop surcharger l'équipe qui doit, après chaque accueil de classe, désinfecter et aérer la médiathèque. Toutes ces activités se sont arrêtées en octobre à l'annonce du second confinement.

La médiathèque a refermé ses portes une seconde fois. Les équipes ont mis en place un service de click and collect* pour permettre aux lecteurs de pouvoir avoir accès aux fonds. Les bibliothécaires réinventent l'accès à ce service culturel essentiel pour les Jarrois(e)s en fonction des nouvelles contraintes sanitaires. Et depuis le 2 décembre la médiathèque a rouvert ses portes...



*En français : réserver et venir chercher.

L'USJC TENNIS DEVIENT LE TENNIS CLUB DE JARRIE-BRIÉ

L'USJC TENNIS A VU LE JOUR EN 1981 ET DANS LA FOULÉE, ELLE A ÉTÉ AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS. ELLE A ÉTÉ CRÉÉE SUR LES FONDATIONS D'UN CLUB DE TENNIS QUI EXISTAIT AU PRÉALABLE.

«On disposait de deux sites d'entraînement jusqu'au milieu des années 2000. Deux courts de tennis à Haute-Jarrie et deux dans le parc du Clos Jouvin ainsi que le club house à côté de la piscine» explique le président du club Jean-Michel Parrot. En 2008, parallèlement à la fermeture des terrains dans le parc pour les remplacer par la construction

d'un «city stade» et le déplacement du club house à Haute-Jarrie, la mairie de Brié et Angonnes est venue rencontrer le bureau du club pour les aider à faire vivre les trois courts dont deux sont éclairés dans leur commune. C'était le début d'un partenariat fructueux. «Il était évident que ce partenariat était un plus pour le

club de tennis, car il nous permettait d'élargir les possibilités d'entraînement grâce aux deux courts éclairés» confirme le président du club. Avec les années les liens se sont renforcés. Grâce aux travaux d'éclairage des courts de tennis à Jarrie en 2019, à la réfection en terre battue de deux des trois courts à Brié, le club peut offrir de larges possibilités d'entraînement à ses adhérents. Transformer les statuts de l'association pour devenir le Tennis club de Jarrie-Brié n'était donc qu'une suite logique. Le nouveau bureau se compose de onze membres dont trois Briataux. Et le club s'agrandit avec près de 84 enfants inscrits dont 51 Jarrois(e)s cette année et le président ambitionne d'atteindre les 200 adhérents d'ici 5 ans. Aujourd'hui le club compte 160 adhérents.



CONTACT
tennisclubjarriebrie@gmail.com

Act'if théâtre, nouvelle association créée par un collectif de jeunes acteurs

TOUT DÉBUTE EN 2019, LORSQUE CLÉMENTINE, MEMBRE DU GROUPE THÉÂTRE DE MALRAUX ANIMÉ PAR FLORIAN DELGADO VIENT LE QUESTIONNER SUR LE MÉTIER D'ACTRICE.

spectacles» confirme Florian. Act'if théâtre était né. L'association accueille un groupe d'une dizaine de jeunes qui veulent poursuivre une aventure théâtrale. L'association n'est pas une simple structure administrative. Florian Delgado veut impliquer les jeunes adhérents dans tous les aspects de la vie d'une compagnie. «Le bureau de l'association est composé de binômes pour tous les postes un(e) jeune acteur/rice et un adulte. Les membres de la troupe s'impliquent à la fois dans le processus de création, dans les répétitions du spectacle, mais aussi dans la vie administrative de la compagnie comme organiser la tournée, la gestion de la billetterie, la communication, la création du site internet, etc.» confirme le professeur de théâtre. Act'if théâtre a déjà plusieurs dates pour jouer ses spectacles en 2020/21, une vraie tournée.



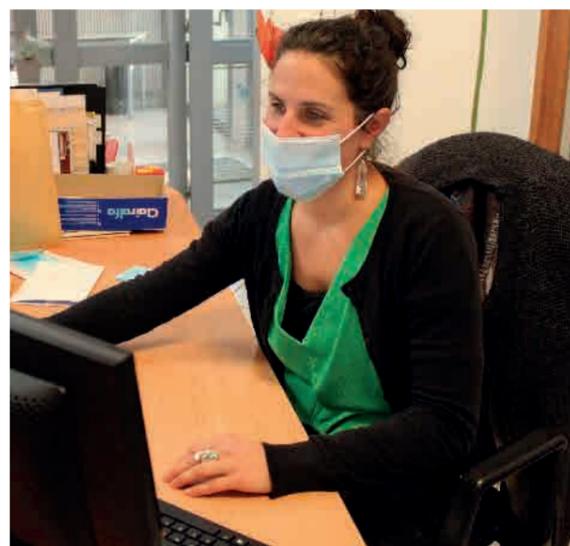
Avec elle et pour avoir une expérience concrète, il crée un seul en scène «Expérience de vie imminente». «Il fallait une structure administrative pour pouvoir faire tourner le spectacle. La solution la plus simple était de créer une association loi 1901» explique Florian Delgado. Mais très vite germe une autre idée: «Des jeunes du groupe théâtre voulaient eux aussi s'investir plus en créant des pièces pour les présenter au sein de festivals ou dans le cadre de programmations de salles de



UN NOUVEAU VISAGE POUR VOUS ACCUEILLIR À MALRAUX: AUDREY DEDIEU

AUDREY DEDIEU, JEUNE FEMME VIZILLOISE, A INTÉGRÉ L'ÉQUIPE DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX EN DÉCEMBRE DERNIER.

Elle occupe le poste d'agent d'accueil. C'est donc Audrey qui vous répondra au téléphone, à vos courriels ou vous accueillera pour vous orienter au Centre. La jeune femme a déjà occupé un poste similaire à la Cordée. Audrey remplace Sylviane qui après 6 années passées à ce même poste et 8 ans à Scolarest a fait valoir ses droits à la retraite.



LE CALENDRIER DES POMPIERS DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES



Covid oblige, les pompiers ont été contraints de repenser le mode de distribution de leurs calendriers. Vous avez dû recevoir lors des derniers jours de décembre votre calendrier dans vos boîtes aux lettres. Une enveloppe T est jointe avec le calendrier. Les pompiers vous laissent le soin de donner la somme que vous souhaitez et de renvoyer votre chèque grâce à l'enveloppe préaffranchie.

Aller de l'avant pour Jarrie

« Période difficile s'il en est que cette année 2020 placée sous le signe de la COVID-19 et des attentats. Cela ne doit tout de même pas nous empêcher d'**aller de l'avant** et de ne pas baisser la garde.

Ainsi, dans cette logique de vigilance, nous avons mis en avant, lors du conseil municipal (CM) du 12 octobre 2020, le fait que le règlement intérieur de celui-ci proposé par la majorité était encadré par 10 textes de loi caducs. Cela n'a, en toute illégalité, pas empêché M. Guerrero de le soumettre sciemment au vote et les élus de la majorité de tous voter pour.

Notons également le non-respect de la loi L.2121-22 du CGCT par M. Guerrero, pour la commission « finances » notamment, cette loi stipulant que les « commissions soient convoquées dans les 8 jours suivant leur nomination ».

Pas question non plus de laisser dire des mensonges : le choix de ne pas ouvrir la piscine durant l'été 2020 n'a pas été délibéré lors d'un CM, comme M. Guerrero l'a pourtant dit en séance de CM. Pour ensuite dire que cela avait été discuté après un CM avec quelques conseillers municipaux.

C'est bien notre rôle de pointer du doigt les dérives de la majorité, M. Guerrero n'ayant d'ailleurs pas daigné venir à notre rencontre au rendez-vous pris avec ce dernier. Nous souhaitons simplement discuter de la charte de l'élu. Mais, nous avons également à cœur de nous impliquer pleinement et bénévolement dans les commissions.

Enfin, nous espérons que vous avez passé de bonnes fêtes et vous adressons nos meilleurs vœux. »

Régnald Boulestin et Thierry Leroy

La liste « Ensemble pour Jarrie »

CAMILLE M, TAPISSIÈRE PASSIONNÉE

EN SEPTEMBRE, AVENUE DE LA GARE, UN NOUVEAU MAGASIN A OUVERT : CAMILLE M. DERRIÈRE CE DOUX PRÉNOM SE CACHE UNE JEUNE TRENTENAIRE DYNAMIQUE, TAPISSIÈRE DE MÉTIER : CAMILLE MIOLANE.



Après des études d'allemand, Camille décide de se lancer dans un métier manuel et passe un CAP de tapissière. Prise de passion pour ce métier, la jeune femme poursuit ses études et obtient un Brevet Professionnel. « J'ai eu la chance de faire mon apprentissage chez un tapissier de renom à Lyon où j'ai tout appris de mon métier » confie la jeune cheffe d'entreprise. Arrivée dans la région, elle ouvre chez elle son atelier et travaille ainsi pendant plusieurs années. « J'ai finalement décidé d'ouvrir ma boutique pour avoir une meilleure visibilité » explique Camille. Son choix se porte sur un local vacant avenue de la gare. Elle profite du confinement pour y faire des travaux qu'elle a réalisés elle-même. Dans la boutique-atelier, la tapissière reçoit ses clients du lundi au samedi sur rendez-vous. Et pour eux, elle retapise

tous types de fauteuils. « Je travaille bien sûr avec des techniques classiques à l'aide de crins, mais j'ai aussi développé un savoir-faire avec la mousse qui demande beaucoup de technicité et qui me permet de restaurer des assises plus contemporaines. Par ailleurs aimant les défis, je crée aussi des assises sur mesure ou des têtes de lit. Je restaure même des selles de moto » conclut Camille. La jeune cheffe d'entreprise réalise aussi des rideaux sur mesure. Son activité démarre fort et son carnet de commandes est plein pour les trois prochains mois. Et tous les lundis si cela vous tente, Camille propose un cours pour que vous puissiez vous-même refaire votre fauteuil.

À noter

CAMILLE M
126 avenue de la Gare
Tél. 07 61 92 80 91
<https://www.facebook.com/camillem.fr/>

UNE NOUVELLE AGENCE IMMOBILIÈRE JARROISE : IAD

DEPUIS LE MOIS DE MAI 2020, UN NOUVEAU RÉSEAU IMMOBILIER A FAIT SON ENTRÉE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE JARROISE : IAD FRANCE REPRÉSENTÉ PAR MAUD ISAAC.



La jeune jarroise, après plusieurs années passées à travailler dans le milieu de l'équitation et la gestion d'une écurie, a souhaité se réorienter professionnellement. « J'ai été formée pour apprendre le métier de conseiller immobilier en intégrant le réseau IAD France. J'ai démarré mon activité à la sortie du premier confinement » explique la jeune entrepreneuse. Basée dans le secteur du Sud Grenoblois, Maud Isaac rayonne sur un grand nombre de communes. Comme conseillère immobilière indépendante, elle vient expertiser le bien gratuitement pour vous donner un avis de valeur, puis gère pour vous toutes les étapes permettant la vente de votre bien (prises de vue professionnelles, diffusion de l'annonce sur plus d'une centaine de sites immobiliers pour un maximum de visibilité, visites et sélection des acquéreurs). Maud s'assure de la solvabilité des acheteurs et accompagne ses clients chez le notaire du compromis à l'acte de vente. « C'est important pour moi d'avoir un rapport de pleine confiance avec mes clients. Je suis leur seule interlocutrice mais je peux m'appuyer sur le réseau IAD et mes collègues du secteur, travailler en partage assure un maximum de possibilités de vendre le bien. Comme nous n'avons pas de locaux, nos honoraires sont plus compétitifs. C'est très stimulant d'aider mes clients dans leur projet de vie si important pour tout à chacun » confirme la conseillère immobilière.

À NOTER

→ MAUD ISAAC
CONSEILLÈRE IMMOBILIER INDÉPENDANTE IAD FRANCE
TÉL 06 68 95 38 02 OU MAUD.ISAAC@IADFRANCE.FR

iad

→ COORDONNÉES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie de Jarrie

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Vendredi de 9h à 14h en continu.
Le standard téléphonique est ouvert à partir de 8h30.
Parc du Clos Jouvin
100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 68 88 01
mairie@mairie-jarrie.fr
www.ville-jarrie.fr

Centre Socioculturel Malraux

Lundi/mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h30.
Mardi /jeudi : 14h - 18h30.
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h.
1 montée des Claires - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 78 00 10

Médiathèque Yvette Virot

Mardi : 15h30 - 18h.
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h.
Vendredi : 15h30 - 19h.
Samedi : 9h30 - 12h30.
Tél. 04 76 78 64 99

Musée de la chimie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 14h - 17h30.
Fermé le jeudi et le samedi sauf en cas de manifestations à caractère événementiel comme les Journées du Patrimoine.
Parc du Clos Jouvin
100 montée de la Creuse - 38560 Jarrie
Tél. 04 76 68 62 18

→ GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

CONTACT VOIRIE

0 800 805 807
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

CONTACT DÉCHETS

0 800 500 027 (n° gratuit)

EAU POTABLE

→ Abonnement, factures : 04 76 86 20 70 (SPL Eaux de Grenoble-Alpes)

→ Problèmes techniques : 04 76 97 75 48 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole)

→ Astreinte : 04 76 98 24 27

→ ALERTES

SIRÈNE D'ALERTE RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Afin de bien identifier cette sirène, vous pouvez l'écouter en appelant le numéro vert : 0800 50 73 05.
Située sur le site industriel d'Arkema de Basse-Jarrie, elle est testée tous les premiers mercredis du mois à 12h05 précises.

SYSTÈME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

La mairie de Jarrie dispose d'un système d'alerte téléphonique pour prévenir les habitants si un incident survenait. Si votre numéro de téléphone a changé ou si vous souhaitez modifier un des numéros déjà entrés dans notre listing, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 76 68 88 01 ou mairie@mairie-jarrie.fr

→ LÉGISLATION

FEUX

PAR DÉCISION DU PRÉFET DE L'ISÈRE, LES FEUX Y COMPRIS DE DÉCHETS VERTS SONT TOTALEMENT INTERDITS.

NUISANCES SONORES

Les travaux bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) ne peuvent être effectués toute l'année que :

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 14h - 19h30.
Samedi : 9h - 12h / 15h - 19h.
Dimanche et jours fériés : 10h - 12h.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Garçons et filles âgé(e)s de 16 ans doivent se présenter en mairie munie(s) de leur carte d'identité et de leur livret de famille pour remplir la fiche de recensement. Cette dernière est obligatoire pour effectuer la « Journée d'appel de préparation à la défense », pour passer son permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales...

NAISSANCES

Raphaël MARTINET - né le 20 août 2020
Émile GIORDANO TORRES - né le 5 octobre 2020
Roméo SPINEDI - né le 4 novembre 2020
Mila SIMIAND LOBGEAIS - née le 6 novembre 2020
Victorine ENGRAND - née le 8 novembre 2020

MARIAGES

Mathias ZUCCHI et Natacha ARTAUD - le 5 septembre 2020
Romain CHARRIERE et Pauline SGARRA - le 18 septembre 2020
Tahar SAHRAOUI et Khadra BENSTAALI - le 19 septembre 2020
Brice GERBERT-GAILLARD et Aissatou SECKD - le 26 septembre 2020

DÉCÈS

Claude BOURGNINAUD - le 2 septembre 2020
Jeanne CHEVEUD'OR - le 1^{er} octobre 2020
Marc FONDEUR - le 11 octobre 2020
Marie Thérèse BONNET née GEYMOND - le 22 octobre 2020

DÉLIBÉRATIONS

VOTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

→ SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SCOLAIRES

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
USJCO	
USJCO (subvention globale à répartir aux sections)	27 294 €
USJCO (sub. école de sport à répartir aux sections)	14 416 €
USJCO (subventions exceptionnelles à répartir aux sections)	600 €
• Tennis 300 €	
• Karaté 300 €	
JARROISES	
Association Communale de Chasse Agréée de Jarrie (Diane)	800 €
Les amis de la pétanque de Jarrie	1 000 €
ENTENTES	
Romanche Basket	2 600 €
Entente Twirling Claix Champ Jarrie	1 500 €
EPGV (Gymnastique Volontaire)	950 €
Entente Champ-Jarrie	
Romanche Basket	400 €
EXTÉRIEURES	
US Vizille Handball	300 €
Club tennis de table Champ sur Drac	350 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
USEP	2 000 €
Souvarou	150 €
Sou des écoles Pignat Chaberts	150 €
AUTRES	
ATEJ	2 000 €
MFR Vif	50 €
MFR Coublevie	50 €
Espace de Formation des Métiers de l'Artisanat	50 €
TOTAL GÉNÉRAL	54 660 €

→ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'USJCO POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 12 octobre 2020, de verser une subvention à l'USJCO d'un montant de 42 310 € qui sera répartie comme suit :

Subvention générale 27 294 €
Subvention pour les écoles de sport 14 416 €
Subvention exceptionnelle 600 €

Cette subvention dépasse le seuil de 23 000 € fixé par le décret du 6 juin 2001 et nécessite la signature d'une convention entre la commune et l'association.

→ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC CERTINERGY

CertiNergy, société éco-innovante, est l'entreprise de référence du secteur des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

CN Solutions est une société contractante générale de travaux, filiale de CertiNergy.

Les CEE s'inscrivent dans la loi n° 2005-781 du 13/07/2005 (loi POPE - Programme d'Orientation de la Politique Énergétique). Outils d'incitation financière, les CEE contribuent à la réalisation d'économies d'énergie.

VOUS POUVEZ RETROUVER L'ENSEMBLE DES DÉLIBÉRATIONS SUR LE SITE INTERNET DE JARRIE : www.ville-jarrie.fr

En promouvant l'application du dispositif réglementaire des CEE, CertiNergy incite l'ensemble des acteurs « entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, bailleurs sociaux, copropriétés, particuliers... » à réduire leur consommation énergétique par la mise en œuvre de travaux d'efficacité énergétique et les accompagne ensuite dans le processus d'obtention des CEE.

Adhérer à l'offre CertiNergy est donc nécessaire en amont des travaux d'efficacité énergétique pour pouvoir bénéficier du service de valorisation des CEE.

Le 26 juin 2020, le Département de l'Isère et CertiNergy ont signé une charte d'engagements pour que CertiNergy incite les collectivités publiques de l'Isère à réaliser davantage de travaux et d'investissements performants énergétiquement.

La Ville de JARRIE est engagée dans une politique de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

À ce titre, CertiNergy incite la commune à réaliser, sur les bâtiments dont elle est propriétaire, davantage de travaux d'isolation de combles perdus par soufflages performants énergétiquement.

Les parties se sont donc rapprochées en vue de fixer les conditions selon lesquelles CertiNergy participera financièrement à la réalisation des opérations éligibles au dispositif réglementaire des CEE.

Pour ce faire il est nécessaire de fixer les conditions selon lesquelles CertiNergy participera financièrement à la réalisation des opérations éligibles au dispositif réglementaire des CEE.

La durée de la convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2021.

→ SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES DES ALPES-MARITIMES SUITE À LA TEMPÊTE ALEX

Le Maire expose qu'après la tempête Alex qui a dévasté plusieurs secteurs des Alpes-Maritimes, l'aide s'organise. L'Association des Maires de l'Isère est totalement solidaire avec les communes des Alpes-Maritimes durement touchées par les intempéries et rend hommage aux secours et aux équipes municipales venant en aide aux sinistrés.

Un appel aux dons a été lancé pour soutenir financièrement les communes en détresse, qui peuvent être versés sur le compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes (ADM06).

Coordonnées bancaires collecte dons ADM06 : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP891

Le Maire propose de faire acte de solidarité avec les communes touchées par la tempête Alex en versant une somme de 1 000 € sur le compte ouvert par l'AMI destiné à soutenir financièrement les communes en détresse.

M. Michel DOFFAGNE propose un amendement afin de verser une aide financière de 2 000 € aux communes touchées par la tempête Alex.

Cet amendement est adopté à l'unanimité.

VOTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

→ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant alloué en €
AHPV: Amis de l'Histoire du Pays Vizillois	300 €
Amis du Musée de la chimie A2MC2	500 €
Art Pop (versée le 12 juin 2020)	39 000 €
Association Bon Repos	1 800 €
Café des sciences du Pays Vizillois	150 €
Comité des fêtes	800 €
Compagnie Acour	600 €
2 CV Club Dauphinois	300 €
Daigui	750 €
Fondation du Patrimoine	230 €
Jarrie Békamba Comité Tiers Monde	800 €
La Ludothèque	750 €
L'M Danse	1 000 €
Les Vieilles Mécaniques	300 €
TOTAL GÉNÉRAL	47 280 €

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS	Montant alloué en €
Amis du Maquis de l'Oisans	100 €
ANACR	75 €
C.E.A.C	421 €
FNACA	200 €
TOTAL GÉNÉRAL	796 €

→ TARIF DU MARCHÉ DE LA PAPOTE

Le Maire rappelle la grille tarifaire validée dans un premier temps :

→ Tarif passager : 3,20 € par jour et par emplacement quel que soit le linéaire occupé.

→ Tarif abonné : 150 € par an pour un emplacement quel que soit le linéaire occupé, payable par trimestre à raison de 37,50 €, ce qui correspond sensiblement à 3 € par jour et par emplacement compte tenu des jours de fermeture du marché.

Aussi le Maire propose d'étendre la grille tarifaire sans modifier les tarifs de base validés dans un premier temps, la nouvelle grille serait alors la suivante :

→ Présence 1 jeudi par mois : 3 x 12 = 36 € par an - payable en 1 fois,

→ Présence 2 jeudis par mois : 3 x 2 x 12 = 72 € par an - payable en 2 fois par semestre,

→ Présence 3 jeudis par mois : 3 x 3 x 12 = 108 € - payable en 4 fois par trimestre,

→ Présence tous les jeudis : 150 € par an - payable en 4 fois par trimestre,

→ Présence 1 jeudi sur 2, soit 26 jeudis par an : 26 x 3 = 78 € par an - payable en 2 fois par semestre.

INTERVIEW DE

RAPHAËL GUERRERO MAIRE DE JARRIE

CETTE ANNÉE MALHEUREUSEMENT, LA CÉRÉMONIE DES VŒUX NE POURRA PAS AVOIR LIEU. AU VU DE CETTE ANNÉE SINGULIÈRE, IL ÉTAIT IMPORTANT DE RECUEILLIR LES PROPOS DU MAIRE, RAPHAËL GUERRERO. VOICI SON INTERVIEW.

Jarrie Mag : Pouvez-vous nous donner votre sentiment sur cette année qui vient de s'achever ?

Raphaël Guerrero : Je retiendrai deux faits marquants. L'un très positif, puisque grâce à la confiance des Jarrois(els) la liste que j'ai l'honneur de mener a gagné les élections de la plus belle des manières, en recueillant le suffrage de 82% des votants. Je tenais à remercier les Jarrois(els) qui nous ont donné leur vote, sachant en tout état de cause que nous travaillons pour tous les habitants. L'autre est beaucoup moins positif, c'est la crise de la COVID-19 et les deux confinements que nous avons connus. Je tiens en premier lieu à remercier les agents municipaux, en particuliers ceux, qui malgré la crainte de cette maladie, étaient sur le terrain : les équipes de ménage, les agents cantine, les ATSEM, les agents du Centre Communal

d'Action Sociale, la police municipale et le service technique. Je remercie aussi les élus et les agents qui ont continué à faire vivre le service public et contribué à garder le lien avec les habitants. Je tiens à saluer aussi les enseignants et bien évidemment la responsable du service scolaire qui se sont démenés pour pouvoir accueillir les enfants à la sortie du confinement. De façon évidente nous avons été solidaires cette année.

JM : Au-delà de la crise sanitaire de nombreux projets ont vu le jour, pouvez-vous vous exprimer sur ce point ? Et pouvez-vous nous dire un mot sur l'avenir en 2021 ?

R.G. : Je suis heureux de voir aboutir la nouvelle cantine du Louvarou. Idem pour le bâtiment de La Ribambelle, projet mené conjointement avec le SICCE. Enfin avec



l'aide de la Métropole nous avons pu mener une grande phase de travaux de voirie quartier des Chaberts. Même si j'ai conscience que ces travaux ont été longs pour les riverains, ils offriront une voirie en excellent état. Enfin nous avons pu créer un nouveau parking à côté du Centre Socioculturel André Malraux, indispensable pour permettre d'accueillir le public qui s'y rend. Désormais, entouré d'élus très dynamiques, nous allons pouvoir travailler sur l'avancée du projet du domaine de Bon Repos ou encore développer de nouveaux projets environnementaux. Bien évidemment, la question de la Covid laissera des traces et je sais que les équipes du CCAS et l'adjointe aux affaires sociales resteront attentives et viendront en aide à toutes celles et ceux qui en auront besoin.

Je formule le vœu que toutes et tous, vos familles, vos proches soyez en bonne santé pour cette année 2021. Je nous souhaite de pouvoir éradiquer cette maladie, reprendre une vie dynamique, pleine de projets pour notre commune et nous-mêmes, entreprendre afin d'aider notre économie à repartir sur de bonnes bases. Je nous souhaite enfin de garder ce qu'il y a eu de meilleur dans cette pandémie : la solidarité et l'écoute.

RENDEZ-VOUS

MARDI 12 JANVIER 2021 → 19 H

CONNECTEZ-VOUS SUR

 www.facebook.com/villedeJarrie
ou sur  www.ville-jarrie.fr

